

Sur la période 2008-2013, 40% de stations du réseau nitrates de la DREAL Auvergne ont présenté une concentration moyenne supérieure à 50 mg/l.

■ Conséquences de l'altération de la qualité de l'eau

✓ Les pollutions diffuses, principalement d'origine agricole dans la plaine de l'Allier (Nitrates, pesticides) aval constitue une menace sur l'alimentation en eau potable. La qualité bactériologique des eaux, notamment en zones de montagne, reste à surveiller, en particulier dans les réseaux privés.

Le périmètre du SAGE Allier aval compte 12 captages prioritaires (39 puits). Tous ces captages Grenelle sollicitent la nappe alluviale de l'Allier. L'état d'avancement des procédures sur les aires d'alimentation de ces captages est synthétisé dans le tableau après.

NOM DES CHAMPS CAPTANTS OU PUIITS DE CAPTAGE	NBRE DE PUIITS	STRUCTURE	COMMUNE	DPT	AVANCEMENT DE LA PROCEDURE SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (AAC) PRIORITAIRES
CHAMP CAPTANT LES PACAGES	13	SIVOM RIVEGAUCHE ALLIER	CONTIGNY	03	Arrêté préfectoral portant sur la délimitation des zones de protection de l'AAC en 2012
L'HIRONDELLE PUIITS	1	SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE	TOULON-SUR-ALLIER		
CHAMP CAPTANT LES DRIVES MELANGE	2	SIAEP RIVE DROITE ALLIER	TREVOL		
LE MARQUISAT	1	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'ALLIER	PARAY-SUR-BRIAILLES		
CHAMP CAPTANT LES MOTTES	3	SIVOM VAL D'ALLIER	PARAY-SUR-BRIAILLES		Plan d'action 2013-2018: contrat territorial en cours de réalisation
PONT DE CHATEL	1	SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE	FERTE-HAUTERIVE		
CHAMP CAPTANT CHAZEUIL	3	SIVOM VAL D'ALLIER	VARENNE-SUR-ALLIER		
CHAMP CAPTANT LE CHAMBON	4	SIAEP VENDAT CHARMEIL SAINT REMY	SAINT-REMY-EN-ROLLAT		
CHAMP CAPTANT DES COTILLES	5	SIAEP BASSE LIMAGNE	PONT-DU-CHATEAU	63	Arrêté préfectoral portant sur la délimitation des zones de protection de l'AAC en 2012
PUITS DE VINZELLES	1	SIAEP DORE ALLIER	VINZELLES		Plan d'action 2014-2019: contrat territorial en cours de réalisation
CHAMP CAPTANT DES PUIITS DU BROC	4	SIVOM D'ISSOIRE	BROC		Arrêté préfectoral portant sur la délimitation des zones de protection de l'AAC en 2012
LES VIGNES 2	1	MAIRIE DE BRIOUDE	LAMOTHE		Plan d'action 2013-2018: contrat territorial en cours de réalisation
				43	Arrêté préfectoral portant sur la délimitation des zones de protection de l'AAC et le programme d'action en 2012

✓ Sur 12 plans d'eau de baignade, suivis par l'ARS sur la période 2005-2006, seulement 3 présentent une eau de bonne qualité, les autres présentent une qualité moyenne.

■ Synthèse sur la gestion qualitative de la ressource

Même si la qualité de la rivière Allier est classée passable à bonne, les ressources sont altérées localement. Ainsi l'état de la nappe alluviale de l'Allier et de certains affluents est préoccupant au regard des nitrates et des pesticides.

En outre, la qualité de certains cours d'eau pour le phosphore, les matières organiques oxydables, est passable voire très mauvaise : même si des efforts ont été effectués concernant les stations d'épuration, l'action doit être poursuivie afin d'améliorer le taux d'épuration et leur fonctionnement par temps de pluie. La question de la pollution industrielle peut être résolue en poursuivant les améliorations de traitement des rejets.

Assurer une bonne qualité des eaux permettra de garantir la qualité des milieux et de satisfaire durablement l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, loisirs ...).

III.5. - LES MILIEUX NATURELS

■ De nombreux espaces naturels remarquables

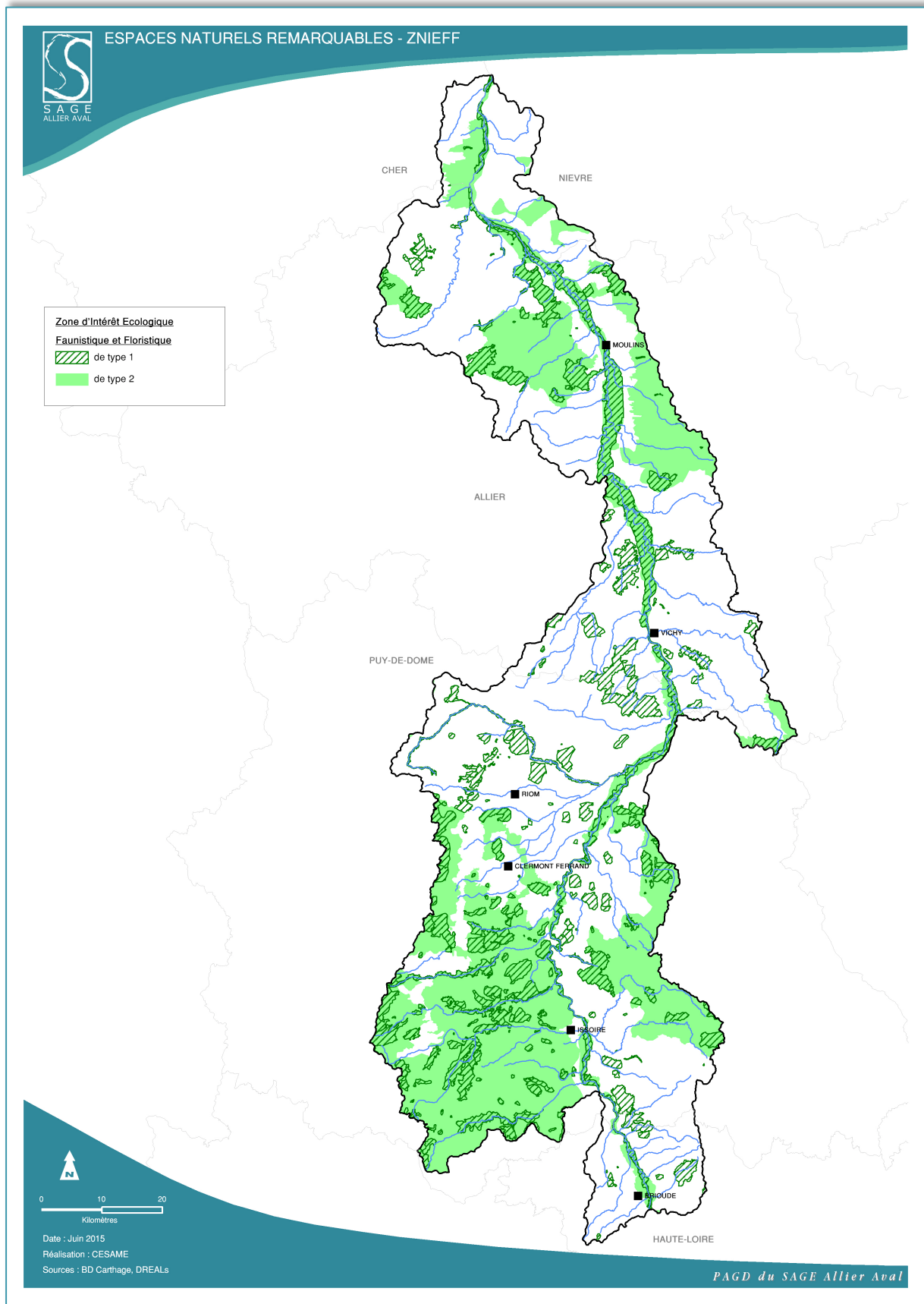
- ✓ Le bassin versant de l'Allier Aval compte de nombreux sites naturels d'intérêt remarquable :
 - des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF), espace naturel labellisé de France, qui couvrent 27 % du territoire du SAGE et dont 1/3 est en lien avec les milieux humides,
 - **3 réserves naturelles nationales** (Val d'Allier, Chaudefour et le rocher de la Jacquette) et **une régionale** (Puy de Marmant) qui sont des territoires plus ou moins intégralement protégés par un règlement et divers procédures et moyens physiques et de surveillance,
 - **3 arrêtés de protection de biotope** qui sont pris par le préfet pour protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.
 - **15 sites classés** en lien avec l'eau.

De plus, les Départements mènent une politique d'acquisition et de mise en valeur des espaces naturels sensibles

- ✓ La loutre, l'écrevisse à pattes blanches (photo ci-contre), le castor, sont notamment des espèces d'intérêt patrimonial recensées sur le périmètre du SAGE.



- ✓ L'Allier est l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe, caractérisée par une dynamique fluviale très active qui crée des milieux très variés : grèves, vasières, bras morts,... Ces habitats naturels accueillent une faune et flore très riches parmi lesquelles est recensée plus d'une cinquantaine d'espèces d'intérêt européen (dont une quarantaine d'espèces d'oiseaux).



Carte 16 : Espaces naturels remarquables - ZNIEFF